

KALAMUS

Guadeloupe

Sport Animation Tourisme

BP JEPS A.P.T

*Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation Populaire et du Sport.
« Educateur Sportif mention Activités Physique pour Tous »*



Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Physiques pour Tous est un diplôme d'état de niveau IV (baccalauréat) ; délivré par le Ministère des Sports et de la Cohésion sociale.

La possession du diplôme atteste que son titulaire certifie qu'il met en œuvre en autonomie et en sécurité dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel.

Compétences développées

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Public

- Des candidats à partir de 18 ans ayant une pratique sportive personnelle et une expérience dans l'animation.
- Des diplômés du BAPAAT ou CQP souhaitant poursuivre et approfondir leur cursus en se dirigeant vers un diplôme plus spécifique et valorisé sur le marché de l'emploi.
- Des animateurs salariés souhaitant se spécialiser dans l'animation sportive

Employeurs potentiels

- Collectivités territoriales type services municipaux des sports et/ou de la jeunesse.
- Associations sportives et/ou socio-éducatives organisant des APT et sports collectifs :
- MJC, Foyer de jeunes, association omnisports ...
- Établissements divers d'APS (hôtel, centre de vacances...)

L'organisation de la formation

800h en formation ou modulaire à KALAMUS
--

600h en structure ou en stage

*Une partie de la formation s'effectue à distance

Cout de la formation

Se rapprocher du CFA Kalamus

Prise en charge de la formation

- Vous êtes apprenti (pour les – de 30 ans) ou en contrat de professionnalisation, France Compétence via l'OPCO finance votre formation
- Vous êtes salarié, rapprochez-vous de votre OPCO
- Vous êtes demandeur d'emploi vous pouvez demander une Aide Individuelle à la Formation

Conditions d'entrée en formation

- Être titulaire du diplôme de Prévention Secours Civique de niveau I (PSC1) ou son équivalent à jour de recyclage.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an, à l'entrée en formation
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- Satisfaire aux épreuves d'exigences préalables à l'entrée en formation
Voir annexe IV et V de l'arrêté du 2 juillet 2016 – BPJEPS APT
http://www.sports.gouv.fr/autres/BPAPT-4UC_21juin2016.pdf
- Satisfaire aux épreuves de sélection (entretien, écrit professionnel)
- Avoir un plan de financement de formation

Inscription

- ✓ Sur place : 24/25 Lot Dugazon de Bourgogne, Petit Pérou – 97 139 ABYMES
- ✓ Téléphone : 0590 820 454
- ✓ Par mail : kalamus.guadeloupe@orange.fr
- ✓ Sur le site : www.kalamus97.com



CFA KALAMUS, METIERS DU SPORT, DE L'ANIMATION ET DU TOURISME

Site Internet : www.kalamus97.com  : métier du sport, de l'animation et du tourisme

Mail : kalamus.guadeloupe@orange.fr

Tel : 0590 820 454

Lot 24/25 Dugazon de Bourgogne

Petit-Pérou, 97 139 Les Abymes

Tel : 0590 010 431

Site de Saint Jean Bosco

Saint Charles, 97 113 Gourbeyre

